

Commission Diocésaine de l'Emploi de Gironde
Calendrier du Mouvement de l'Emploi 1^{er} degré 2025

Candidat	Chef d'établissement	DATES	ÉTAPES ET PROCÉDURES
×		Du 13/01/2025 au 10/02/2025	L'enseignant qui souhaite participer au mouvement de l'emploi suit la procédure correspondant à son statut : Le titulaire : pour obtenir une mutation dans le diocèse, candidature sur le site de la CDE 33. La mise au mouvement sera obligatoirement portée à la connaissance du chef d'établissement. Le poste sera déclaré susceptible d'être vacant au mouvement de l'emploi de Gironde. Le PE stagiaire : pour une première titularisation, candidature sur le site de la CDE 33 pour la Gironde et Fiche de participation des PES à compléter et à envoyer avec ses justificatifs à l'ensemble des CDE/DDEC d'Aquitaine par mail. Fiche téléchargeable sur le site de la DDEC 33. Aucun vœu ne pourra être formulé sans cette mise au mouvement au préalable.
×		Jusqu'au 31/01/2025	Demande de mutation interdiocésaine (mobilité hors diocèse de la Gironde) : Fiche à télécharger sur le site de la DDEC 33 à transmettre complétée et accompagnée de ses justificatifs au secrétariat de la CDE pour signature.
×		 Voir dates limites selon l'objet	L'enseignant titulaire qui souhaite modifier sa situation administrative en informe son Chef d'établissement et complète l'imprimé correspondant à sa demande qui sera transmis à l'autorité académique <u>sous couvert du secrétariat CDE en copie</u> : - Pour faire valoir ses droits à la retraite (courrier du candidat) : 20/01/2025 - Pour une demande de mise en disponibilité ou réintégration** : 28/01/2025 - Pour une demande de congé de formation : 04/02/2025 - Pour une demande de temps partiel autorisé, temps partiel de droit ou retour à temps complet** : 28/01/2025 **Participation et inscription obligatoire au mouvement sur le site de la CDE 33.
	×	Jusqu'au 12/02/2025	Déclaration des emplois V et SV par le Chef d'établissement auprès de la DDEC sur le site de la CDE 33.

Liens utiles :

- Site CDE 33 : <https://ec-mouvement1d.fr/>
- Portail RH DSDEN 24 : <http://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv>
- Contact secrétariat CDE 33 : 07.57.12.99.76 ec-mouvement1d@ddec33.fr
- Site DDEC 33 : <https://ecg33.fr/enseigner/mouvement-de-lemploi/>

Commission Diocésaine de l'Emploi de Gironde

Calendrier du Mouvement de l'Emploi 1^{er} degré 2025

	X	Du 10/02 au 17/02/2025	Déclaration des emplois par le Chef d'établissement auprès de la DSDEN 24 sur le portail académique après validation de la DDEC 33.
X		Lundi 24 mars 2025	Publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants : • Sur le site de la DDEC 33 • Sur le portail de la DSDEN 24 • Par affichage dans tous les établissements
X		Du 24/03/2025 au 04/04/2025	Après examen des emplois publiés, chaque enseignant doit candidater en formulant ses vœux : Sur le portail de la DSDEN 24 ET sur le site de la CDE 33 Pour que la participation soit validée, les démarches doivent être faites conjointement pour la DSDEN 24 et pour la CDE/DDEC33. <u>Les vœux doivent être identiques.</u> En formulant un vœu, le candidat s'engage à rejoindre le poste sur lequel il a candidaté s'il lui est proposé par la CDE. Conseil : vous pouvez accepter de recevoir de nouvelles propositions de la CDE (coche « accepte d'autres propositions de la CDE » sur les sites de la DSDEN 24 et de la CDE 33) sans obligation d'acceptation d'une nomination en résultant. Renonciation de la participation au mouvement : le candidat renonce à son dossier sur le site de la CDE 33, et en informe la DSDEN 24 par écrit 24.mvtprive@ac-bordeaux.fr, copie au secrétariat CDE.
X	X	Du 24/03/2025 jusqu'au 04/04/2025	Tenue des entretiens : l'enseignant doit prendre contact avec les écoles souhaitées. Le Chef d'établissement aura connaissance de la liste des candidats pour chaque emploi déclaré. Le Chef d'établissement peut recevoir les candidats dès le début de la phase de candidature et jusqu'à la date limite fixée, et transmettra ses avis au Président de la CDE. Après chaque commission, l'organisation d'un d'entretien est obligatoire en cas de proposition d'affectation par la CDE.
	X	Du 02/06/2025 au 06/06/2025	Mise en ligne du fichier sur le portail académique pour saisie des avis Chefs d'établissements et validation des nominations. Rappel : attendre la confirmation de la CDE pour saisir les avis sur le site DSDEN 24.

Liens utiles :

- Site CDE 33 : <https://ec-mouvement1d.fr/>
- Portail RH DSDEN 24 : <http://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv>
- Contact secrétariat CDE 33 : 07.57.12.99.76 ec-mouvement1d@ddec33.fr
- Site DDEC 33 : <https://ecg33.fr/enseigner/mouvement-de-lemploi/>

Commission Diocésaine de l'Emploi de Gironde
Calendrier du Mouvement de l'Emploi 1^{er} degré 2025

RÉUNION	DATE	HORAIRES	ORDRE DU JOUR
CDE Codification	18/03/2025	14h00 – 16h00	Codification des participants au mouvement. Secrétariat de séance : SNCEEL
CDE 1	09/04/2025	14h30 – 17h00	Étude des demandes prioritaires A2 à B1. Secrétariat de séance : SYNADEC
CDE 2	17/04/2025	09h30 – 12h30	Étude des demandes intradiocésaines B3. Secrétariat de séance : FEP-CFDT
CDE 3	20/05/2025	09h00 – 12h00	Étude des demandes interdiocésaines B4 B5. Secrétariat de séance : SNEC-CFTC
CDE 4	27/05/2025	15h00 – 17h00	Ajustement et finalisation du mouvement, affectation en diocèse des néo-titulaires C1 C2 C3. Secrétariat de séance : SPELC
CCMI	02/07/2025	(à confirmer)	Commission Consultative Mixte Interdépartementale Aquitaine : confirmation des nominations.
CDE 5	02/07/2025	09h30 – 11h30	CDE 5 : Étude des demandes des lauréats CRPE. Secrétariat de séance : SNCEEL
CDE 6	02/07/2025	14h00 – 16h00	CDE 6 : Affectation des délégués auxiliaires en CDI. Secrétariat de séance : FEP-CFDT
Groupe académique	09/07/2025	(à confirmer)	Nomination des futurs PE Stagiaires et situations provisoires

Liens utiles :

- Site CDE 33 : <https://ec-mouvement1d.fr/>
- Portail RH DSDEN 24 : <http://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv>
- Contact secrétariat CDE 33 : 07.57.12.99.76 ec-mouvement1d@ddec33.fr
- Site DDEC 33 : <https://ecg33.fr/enseigner/mouvement-de-lemploi/>